



Communiqué de presse

Vendredi 27 novembre 2015

Communiqué concernant les consignes de sécurité dans les établissements scolaires

Les consignes de sécurité applicables aux écoles et établissements scolaires communiquées la semaine passée sont maintenues.

Les sorties occasionnelles et les voyages scolaires restent donc interdits en Île-de-France jusqu'au 6 décembre 2015 pour tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans une académie francilienne ou dans une autre académie. Le transit par Paris est en revanche autorisé.

Pour rappel, deux circulaires concernant la sécurité ont été publiées le 26 novembre au bulletin officiel de l'Éducation nationale. La première, cosignée par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre de l'Intérieur, liste les consignes de sécurité applicables : ces mesures doivent être mises en œuvre sous 30 jours ouvrés.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95835

La seconde concerne les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS).
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837

Enfin, concernant la tenue de la COP 21, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rappelle que les écoles, établissements scolaires et universitaires sont ouverts ce lundi 30 novembre 2015 selon les conditions habituelles.

Néanmoins, en raison des perturbations prévues par la préfecture de Police sur les réseaux routiers, le ministère et les rectorats des académies de Créteil, Paris et Versailles ont mobilisé les cadres sur le terrain afin d'anticiper d'éventuelles difficultés.